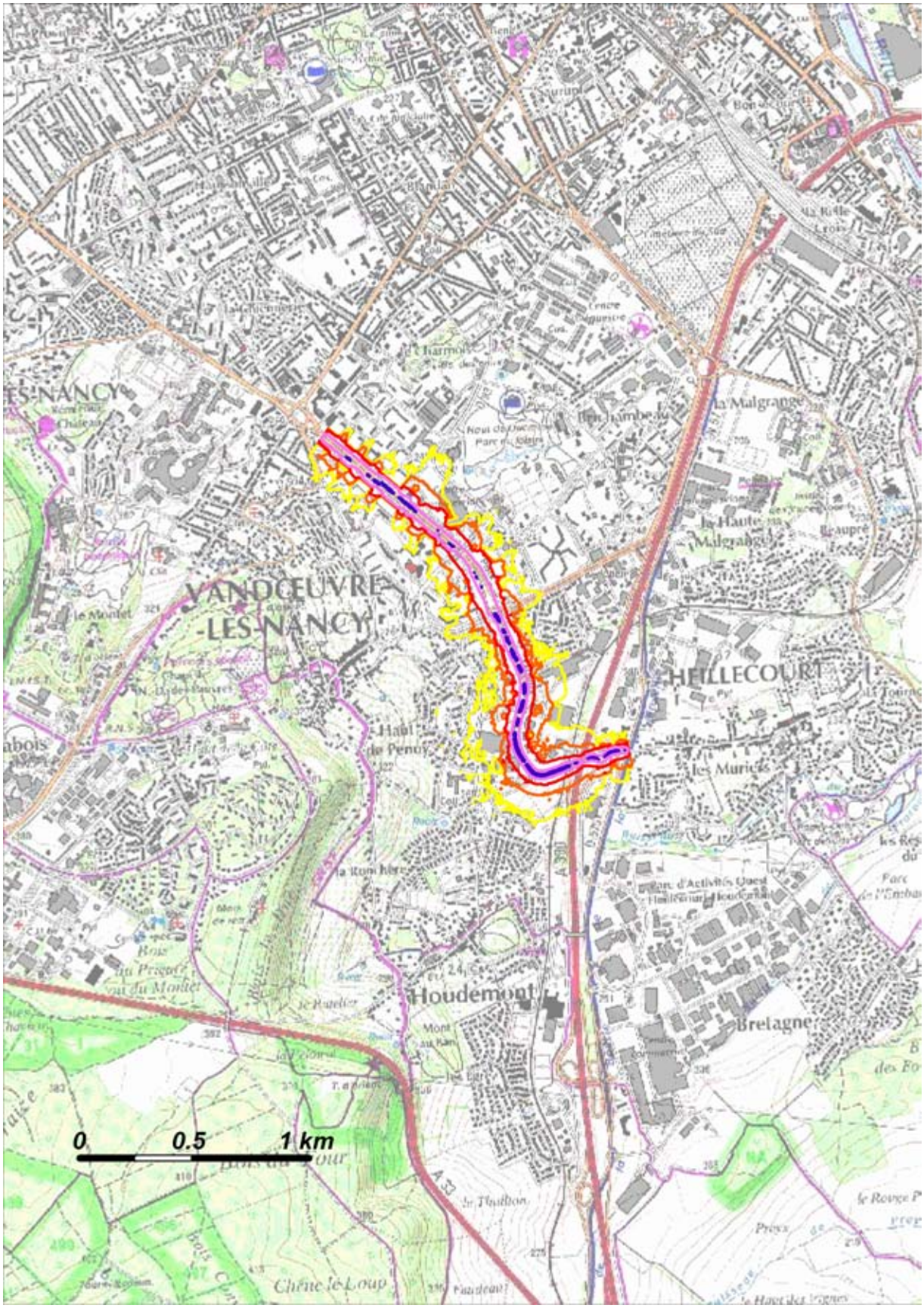

Plan de situation (voie cartographiée en rouge)

Boulevard de l'Europe
Vandoeuvre-Lès-Nancy,
Rue de Vandoeuvre
Heillecourt

Niveaux sonores

- Isophone 55 dB(A)
- Isophone 60 dB(A)
- Isophone 65 dB(A)
- Isophone 70 dB(A)
- Isophone 75 dB(A)

Boulevard de l'Europe et Rue de Vandoeuvre – Carte A – Indicateur Lden

Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°

du

Échelle 1 : 25 000

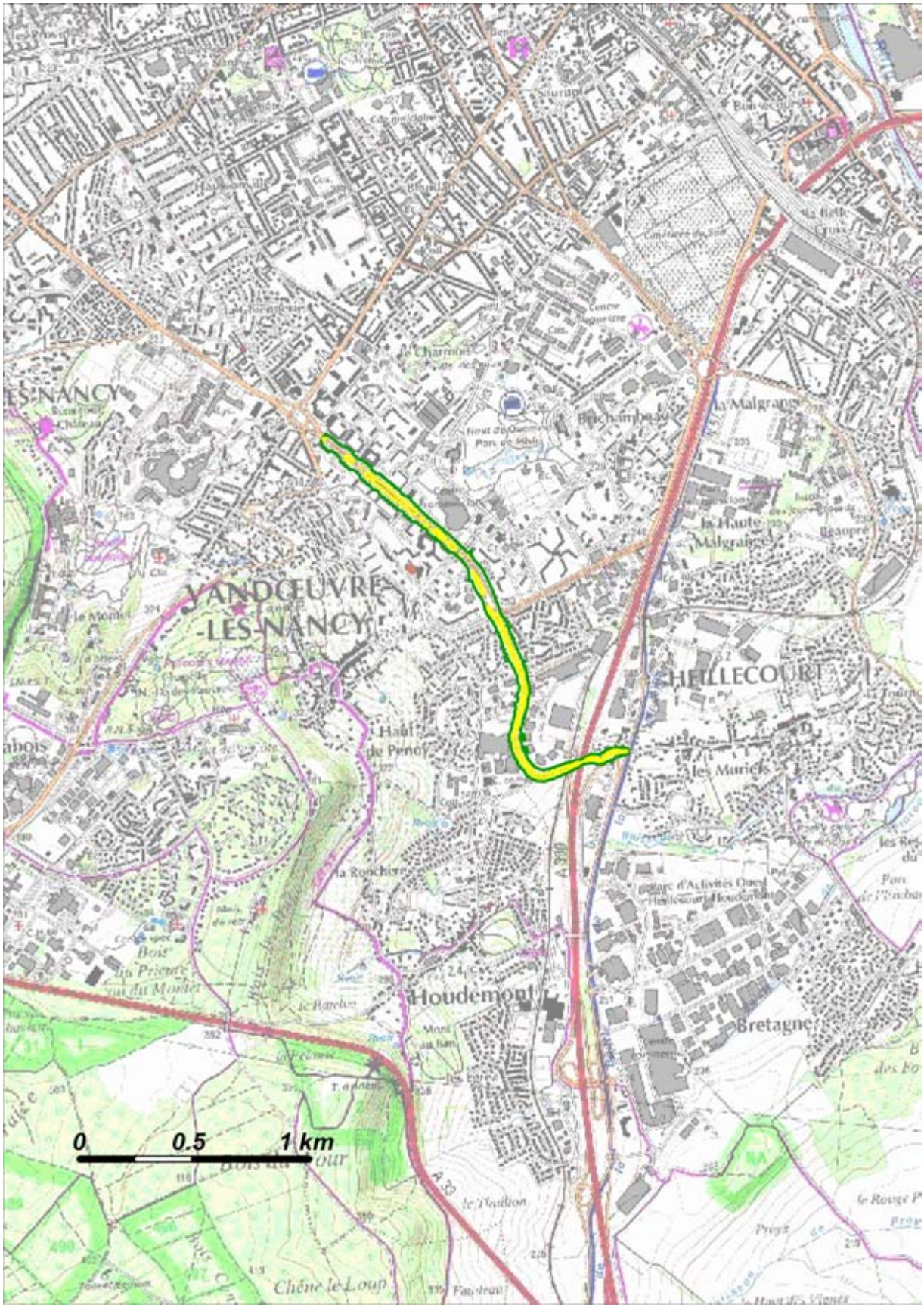

Plan de situation (voie cartographiée en rouge)

Boulevard de l'Europe
Vandoeuvre-Lès-Nancy,
Rue de Vandoeuvre
Heillecourt

Niveaux sonores

- Isophone 50 dB(A)
- Isophone 55 dB(A)
- Isophone 60 dB(A)
- Isophone 65 dB(A)
- Isophone 70 dB(A)

Boulevard de l'Europe et Rue de Vandoeuvre – Carte A – Indicateur Ln

Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°

du

Échelle 1 : 25 000

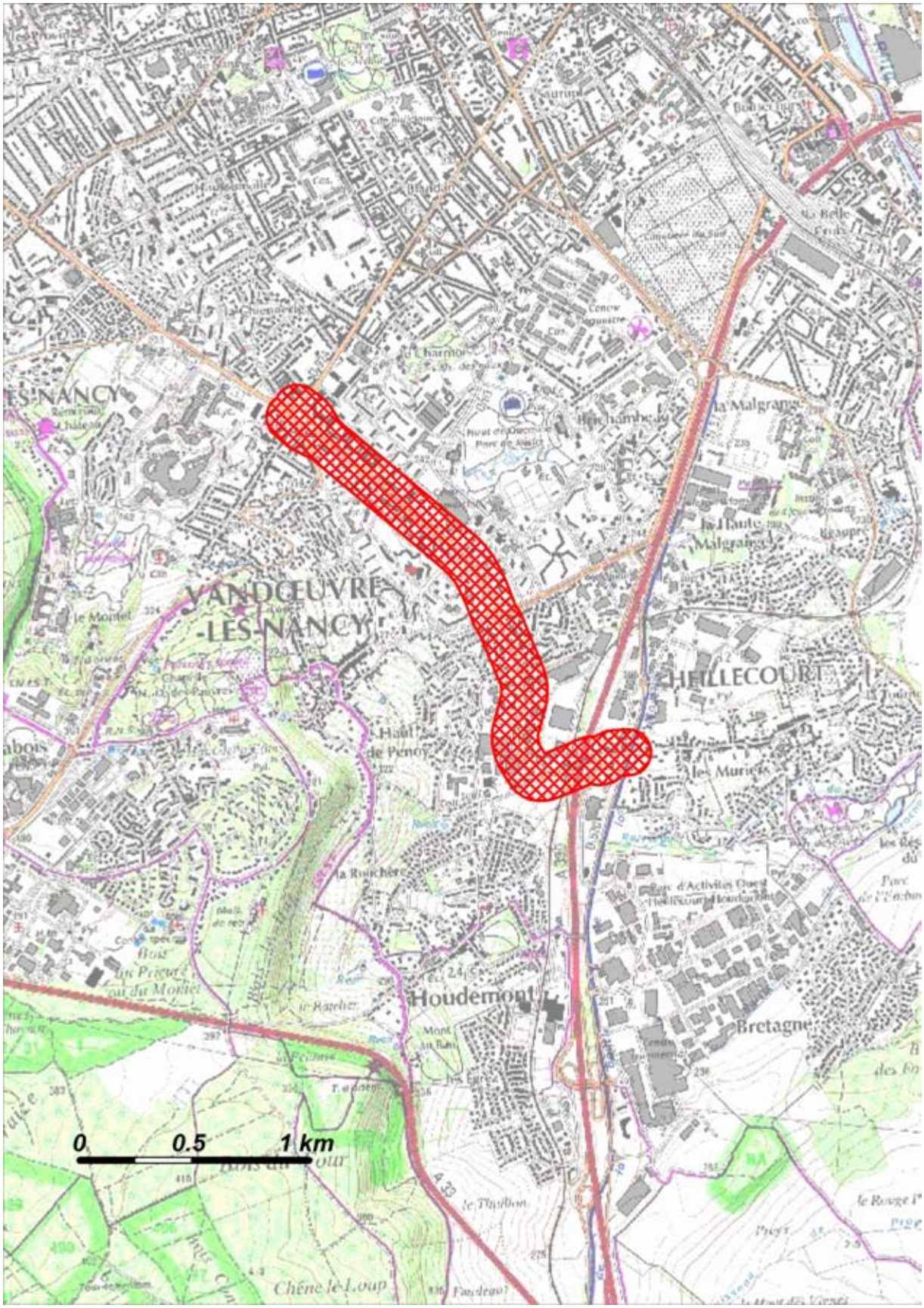

Plan de situation (voie cartographiée en rouge)

Boulevard de l'Europe
Vandoeuvre-Lès-Nancy,
Rue de Vandoeuvre
Heillecourt

Classement sonore des voies
Catégorie 1 (300 m)
Catégorie 2 (250 m)
Catégorie 3 (100 m)
Catégorie 4 (30 m)
Catégorie 5 (10 m)

Boulevard de l'Europe et Rue de Vandoeuvre – Carte B –
Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

Échelle 1 : 25 000

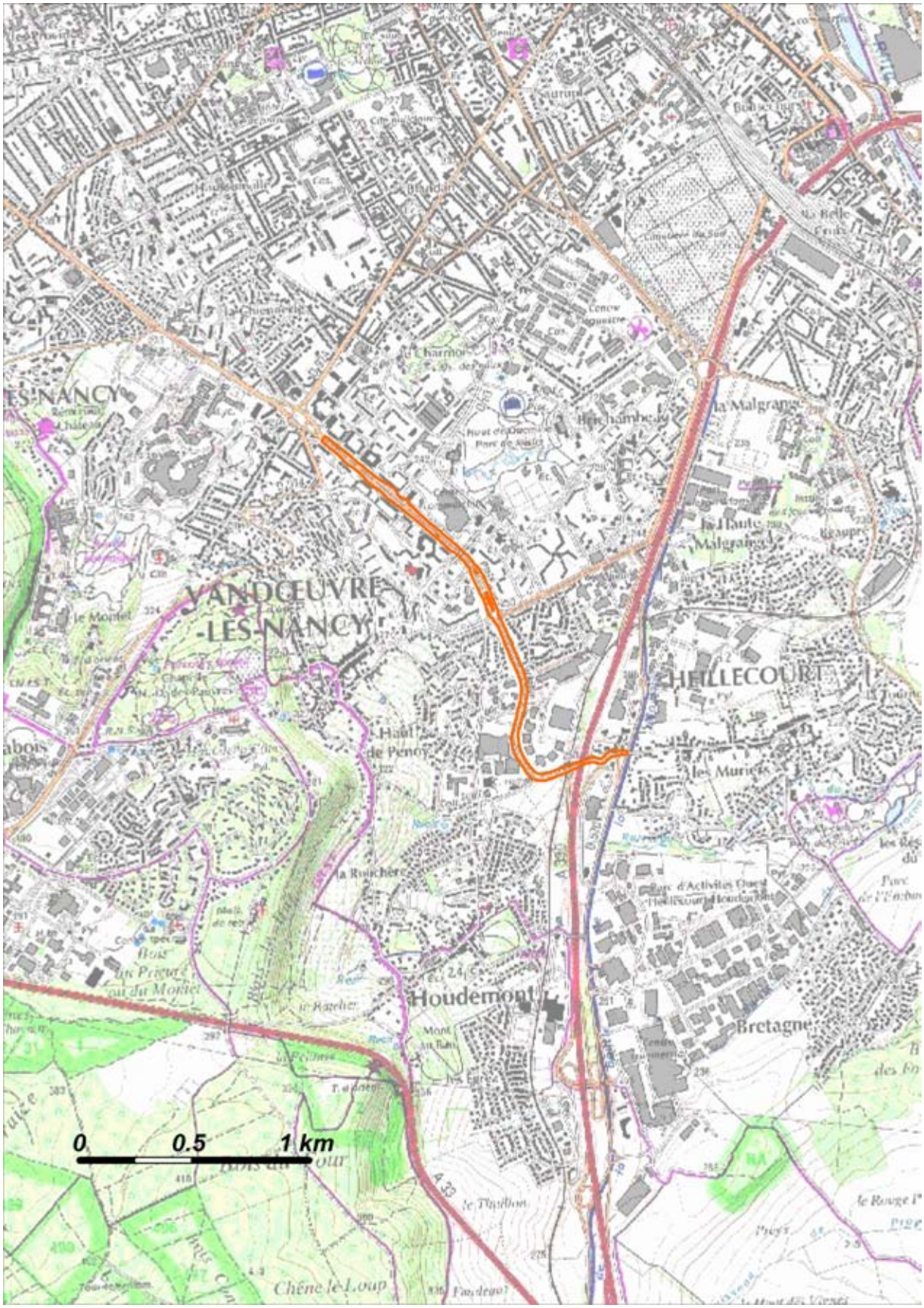

Plan de situation (voie cartographiée en rouge)

Boulevard de l'Europe
Vandoeuvre-Lès-Nancy,
Rue de Vandoeuvre
Heillecourt

Indicateur Ln

Isophone 62 dB(A)

Indicateur Lden

Isophone 68 dB(A)

Boulevard de l'Europe et Rue de Vandoeuvre – Carte C –
Indicateur Lden > 68 dB et Ln > 62 dB

Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

Échelle 1 : 25 000